

Commune de Prunay
SEANCE DU 09/10/2020

L' an 2020 et le 9 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Frédéric LEPAN, Maire

Présents :M. LEPAN Frédéric, Maire, M. JUNIER Éric, Mme FRANSQUIN Laurence, Mme DARTHOIS Sylviane, Mme SAUTRET Christiane, M. BASTIEN Jean-Claude, Mme SARTOR Laurence, M. BINETRUY Thierry, M. MARTINELLO Jean-François, Mme DROUIN Flavie, M. MOREAUX Mathieu, Mme MOREAUX Sabine, Mme BERNIER Jocelyne, M. MOUCHEL Florian, M. HANRIOT Francis

Secrétaire :M. JUNIER Éric

DELIBERATION n° : 2020_34

Nature de la délibération : PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA F.P.T.

OBJET: CREATION D'UN POSTE PERMANENT - REDACTEUR TERRITORIAL

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

Art.1: De créer un emploi permanent de secrétaire de Mairie à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 20/35ème, soit 20 heures par semaine est créé à compter du 1er Novembre 2020.

Art. 2: L'emploi de secrétaire de Mairie relève du grade de rédacteur territorial de 2ème classe.

Art.3: Le titulaire du présent emploi pourra être amené, sur demande du Maire, à effectuer exceptionnellement des heures complémentaires.

Art.4 : Dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, le Maire pourra recruter un agent non titulaire de droit public en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984.

Art.5 : L'agent recruté en qualité de non titulaire aura pour fonctions: l'accueil physique et téléphonique, la gestion de la comptabilité, des demandes liées à l'Etat-Civil et à l'urbanisme, ainsi que la gestion des affaires courantes liées à la vie de la commune.

Art.6 : L'agent devra être titulaire au minimum d'un diplôme de niveau baccalauréat et devra justifier d'une expérience professionnelle significative dans le domaine du secrétariat de mairie.

Art.7 : L'agent recruté en qualité de non titulaire sera rémunéré sur la base de l'indice brut 351, indice majoré 328.

Art.8 : A compter du 1er Novembre 2020, le tableau des effectifs de la collectivité est modifié de la manière suivante :

Filière : Administrative

Cadre d'emplois : Rédacteurs territoriaux

Grade : Rédacteur territorial de 2ème classe :

- ancien effectif: 0

- nouvel effectif: 1

Art.9 : les crédits nécessaires à la rémunération et aux charge de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget de la commune.

DELIBERATION n° : 2020_35

Nature de la délibération : DIVERS

OBJET: DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT SÉCURITÉ INTERIEURE

Vu la demande du Pôle Sécurité Routière de la Préfecture de la Marne concernant la désignation d'un correspondant sécurité routière,

Considérant que ce correspondant veillera à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière ainsi qu'à sa prise en charge dans la collectivité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de nommer Monsieur BASTIEN Jean-Claude correspondant sécurité routière.

DELIBERATION n° : 2020_36

Nature de la délibération : FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

OBJET: ADHESION CHARTE DE GOUVERNANCE CUGR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-11-2 et L.5211-11-3,

Vu la loi n°2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu la délibération n° CC-2020-76 du 10 juillet 2020 du Conseil communautaire portant décision d'élaborer une charte de gouvernance pour la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu la délibération n°CC-2020-104 du 24 septembre 2020 du conseil communautaire portant arrêt du projet de Charte de gouvernance,

Vu l'avis du bureau communautaire du jeudi 17 septembre 2020,

Considérant que la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019 prévoit qu'après chaque renouvellement électoral, l'Exécutif inscrit à l'ordre du jour du Conseil communautaire un débat et une délibération sur l'élaboration d'une charte de gouvernance, Considérant que le Conseil communautaire du 10 juillet 2020 a délibéré en faveur de l'élaboration d'une charte de gouvernance pour le Grand Reims,

Considérant que la charte de gouvernance a pour objet de consacrer des principes et des règles de fonctionnement et d'organiser les institutions de la Communauté urbaine de façon à garantir un fonctionnement efficace et respectueux de la volonté de tous,

Considérant que le projet de charte de gouvernance a été présenté et débattu lors de la conférence des maires du 2 septembre 2020,

Considérant que le Conseil communautaire du 24 septembre 2020 a arrêté un projet de charte de gouvernance pour le Grand Reims,

Considérant que le projet de charte de gouvernance a été transmis aux conseils municipaux des communes membres pour avis, à rendre avant le 25 novembre 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'émettre un avis favorable sur le projet de charte de gouvernance de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Commune de Prunay
SEANCE DU 09/10/2020

DELIBERATION n° : 2020_37

Nature de la délibération : INTERCOMMUNALITE

OBJET: VOTE RAPPORT D'ACTIVITE 2019 CUGR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

DECIDE de prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activités 2019 de la Communauté urbaine du Grand Reims

DELIBERATION n° : 2020_38

Nature de la délibération : DIVERS

OBJET: ADMISSION EN NON VALEUR - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du courriel reçu le 18 juillet 2018 de la trésorerie de Reims Banlieue Bourgogne ayant pour objet des recettes émises sur des exercices antérieurs mais jamais recouvrées.

Selon la liste des pièces fournies par la trésorerie, le montant à admettre en non-valeur s'élève à 205,16 € T.T.C

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

DÉCIDE de donner décharge au Trésorier Principal de Reims Banlieue Bourgogne et d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables dont les montants s'élèvent à 205,16 € T.T.C.

DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget principal de l'exercice en cours à l'article 6541.

DELIBERATION n° : 2020_39

Nature de la délibération : COMMUNES

OBJET: RÉNOVATION LOGEMENT COMMUNAL

Vu la vacance de l'appartement communal situé dans la Mairie,

Vu les travaux nécessaires de réhabilitation du logement avant sa remise en location,

Considérant que le montant des travaux prévus sera inférieur au seuil de dispense de la procédure pour la passation des marchés publics,

Considérant les devis présentés par les entreprises consultés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de valider le devis de l'entreprise MARNE AGENCEMENT pour un montant de 31862,00€ HT,

AUTORISE, Monsieur le Maire à mettre en œuvre les démarches nécessaires.

Complément de compte-rendu:

Demande achat de terrain : Suite à la demande d'un particulier, le conseil municipal décide de ne pas vendre une partie du domaine public situé à côté de sa propriété.

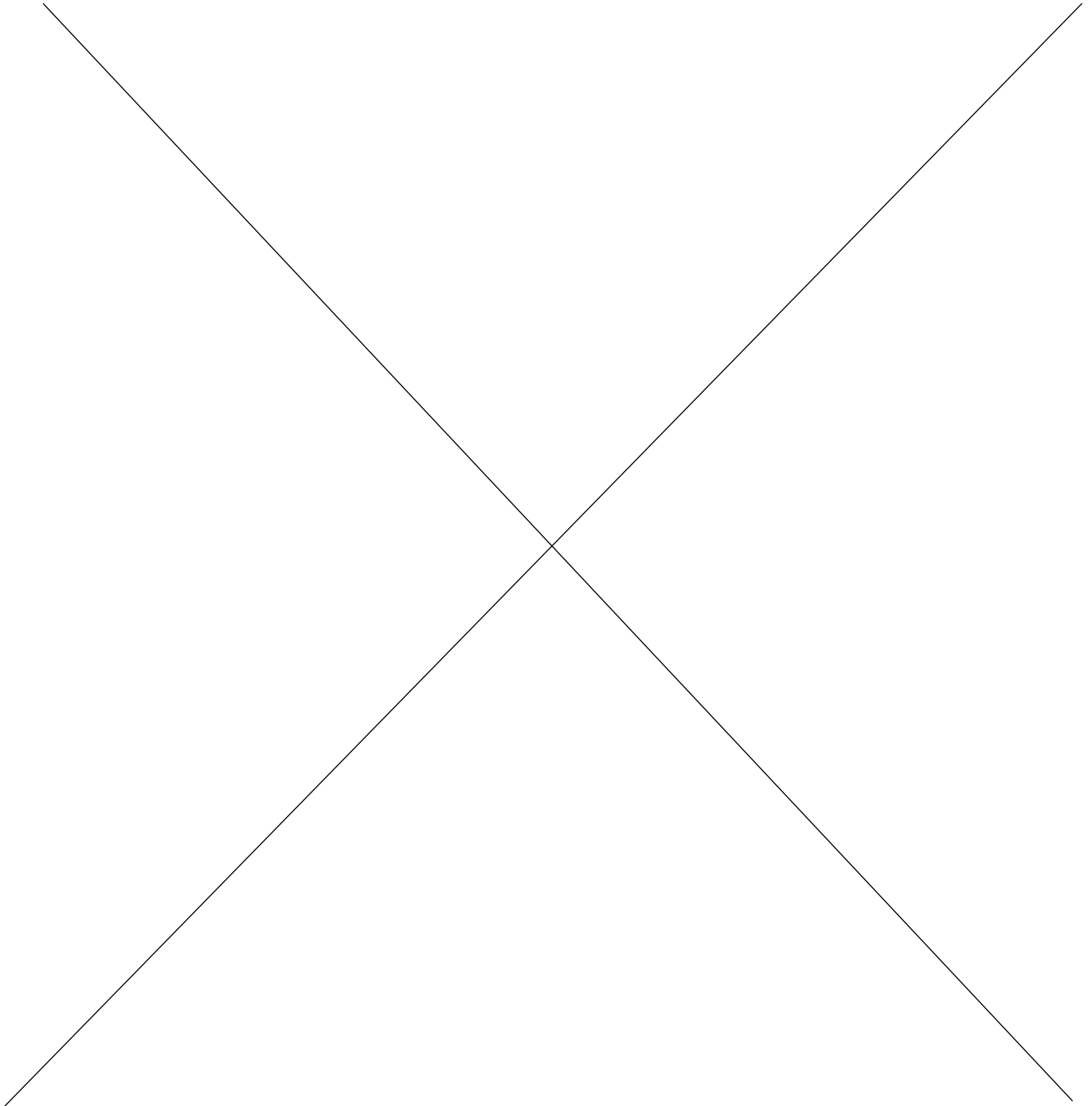
Voieries : Une présentation est faite sur la nature des différentes voiries situées sur le territoire communal.

Secteur école : Une réflexion est en cours pour l'aménagement de ce secteur notamment pour lutter contre l'installation irrégulières de caravanes.

Cimetière : Une étude est en cours pour agrandir le jardin du souvenir.

Terrain agricole : Le Conseil municipal donne son accord au propriétaire riverain de la parcelle ZE10 afin de pouvoir l'exploiter en terre agricole.

Accessibilité Mairie : Suite aux délibérations déjà prises, l'appel d'offres concernant le réaménagement de la Mairie est lancé.



Commune de Prunay
SEANCE DU 09/10/2020

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 09/10/2020

Numéro d'ordre : 1

Numéro de la délibération : 2020_34

Objet de la délibération : CREATION D'UN POSTE PERMANENT - REDACTEUR TERRITORIAL

Nature de la délibération : PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA F.P.T.

Numéro d'ordre : 2

Numéro de la délibération : 2020_35

Objet de la délibération : DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT SÉCURITÉ INTERIEURE

Nature de la délibération : DIVERS

Numéro d'ordre : 3

Numéro de la délibération : 2020_36

Objet de la délibération : ADHESION CHARTE DE GOUVERNANCE CUGR

Nature de la délibération : FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

Numéro d'ordre : 4

Numéro de la délibération : 2020_37

Objet de la délibération : VOTE RAPPORT D'ACTIVITE 2019 CUGR

Nature de la délibération : INTERCOMMUNALITE

Numéro d'ordre : 5

Numéro de la délibération : 2020_38

Objet de la délibération : ADMISSION EN NON VALEUR - BUDGET PRINCIPAL

Nature de la délibération : DIVERS

LISTE D'EMARGEMENT DE LA SEANCE DU 04/09/2020

M. LEPAN Frédéric, Maire,	Présent
---------------------------	---------

M. BASTIEN Jean-Claude, Conseiller municipal,	Présent
---	---------

M. BINETRUY Thierry, Conseiller municipal,	Présent
--	---------

M. HANRIOT Francis, Conseiller municipal,	Présent
---	---------

M. MOREAUX Mathieu, Conseiller municipal,	Présent
---	---------

M. MOUCHEL Florian, Conseiller municipal,	Présent
---	---------

Mme BERNIER Jocelyne, Conseillère municipale,	Présente
---	----------

Mme DARTHOIS Sylviane, Conseillère municipale,	Présente
--	----------

Mme DROUIN Flavie, Conseillère municipale,	Présente
--	----------

M. MARTINELLO Jean-François, Conseillère municipale,	Présent
--	---------

Mme MOREAUX Sabine, Conseillère municipale,	Présente
---	----------

Mme SARTOR Laurence, 1ère Adjointe au Maire,	Présente
--	----------

Mme SAUTRET Christiane, Conseillère municipale,	Présente
---	----------

M. JUNIER Éric, 2ème Adjoint au Maire,	Présent
--	---------

Mme FRANSQUIN Laurence, 3ème Adjointe au Maire,	Présente
---	----------
